

SÉNAT

Session ordinaire de 1914.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 42^e SÉANCE

Séance du lundi 15 juin.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Communication d'une lettre de M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale demandant au Sénat de procéder à l'élection de ses deux représentants au conseil supérieur des retraites ouvrières. — Fixation des élections au jeudi 18 juin.
3. — Dépôt par M. Etienne Flandin d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, réglant le régime de l'indigénat en Algérie.
Dépôt, par M. Alexandre Bérard, au nom de la commission des finances, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant création d'une quatrième chambre au tribunal de première instance d'Alger et d'un siège de juge suppléant chargé de l'instruction au tribunal de première instance de Mostaganem.
4. — Vérification de pouvoirs. — Dépôt et lecture par M. Poirson, au nom du 2^e bureau, d'un rapport sur l'élection sénatoriale du Pas-de-Calais. — Admission de M. Jonnart.
5. — Renvoi pour avis à la commission des finances du projet de loi relatif à la construction du chemin de fer de Fez à Tanger.
6. — Incident : MM. Aimond, rapporteur général de la commission des finances ; Perchot, le président.
7. — Règlement de l'ordre du jour.
Fixation de la prochaine séance au mardi 16 juin.

PRÉSIDENTICE DE M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à trois heures.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Le Cour Grandmaison, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du vendredi 12 juin.
Le procès-verbal est adopté.

2. — FIXATION DE LA DATE D'UNE ÉLECTION

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale la communication suivante :

Paris, le 11 juin 1914.

« Monsieur le Président,

« En exécution des dispositions de l'article 26 de la loi des retraites ouvrières et paysannes, le Sénat a procédé, dans ses séances des 11 novembre 1910 et 23 mars 1911, à la nomination de ses deux représentants au conseil supérieur des retraites ouvrières.

« Le conseil supérieur des retraites devant, aux termes de la loi, être actuellement renouvelé, je vous serais très obligé de vouloir bien inscrire, le plus tôt possible, à l'ordre du jour du Sénat l'élection de deux représentants au conseil supérieur des retraites.

« Les sénateurs membres du conseil supérieur des retraites sont actuellement MM. Lintilhac et Ribot.

« Agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

« Le ministre du travail
et de la prévoyance sociale,

« ABEL. »

Je propose au Sénat de fixer dès maintenant au jeudi 18 juin la date de cette élection.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi ordonné.

3. — DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. La parole est à M. Flandin.

M. Etienne Flandin. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, réglant le régime de l'indigénat en Algérie.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. Bérard.

M. Alexandre Bérard. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant création d'une 4^e chambre au tribunal de première instance d'Alger et d'un siège de juge suppléant chargé de l'instruction au tribunal de première instance de Mostaganem.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

4. — VÉRIFICATION DE POUVOIRS

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

(M. Poirson, rapporteur.)

M. le président. La parole est à M. Poirson.

M. Poirson. Au nom du 2^e bureau, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport sur l'élection sénatoriale du département du Pas-de-Calais.

M. le président. Veuillez donner lecture de votre rapport.

M. Poirson, rapporteur. Messieurs, les élections sénatoriales du 5 avril 1914 dans le département du Pas-de-Calais ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 1,970.

Nombre des votants, 1,958.

Bulletins blancs et nuls, 48 à déduire.

Suffrages exprimés, 1,910, dont la majorité absolue est de 956.

Ont obtenu :

MM. Jonnart.....	1.614 voix.
E. Florent.....	274 —
Divers.....	22 —

M. Jonnart a été proclamé sénateur comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

M. Jonnart remplissant les conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi et aucune protestation n'étant jointe au dossier, votre 2^e bureau vous propose en conséquence de valider l'élection.

M. le président. Je mets aux voix les conclusions du 2^e bureau.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. Jonnart est admis comme sénateur du département du Pas-de-Calais.

5. — RENVOI D'UN PROJET DE LOI A LA COMMISSION DES FINANCES

M. Peytral, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission des

finances. Messieurs, le Sénat a renvoyé à la commission des chemins de fer le projet de loi relatif à la construction du chemin de fer de Fez à Tanger. Je viens lui demander de vouloir bien ordonner que ce projet soit examiné par la commission des finances pour que celle-ci puisse donner son avis au point de vue budgétaire.

M. le président. Il n'y a pas d'observation?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, le projet de loi est renvoyé pour avis à la commission des finances.

6. — INCIDENT

M. Aimond, rapporteur général de la commission des finances. Je voudrais demander au Sénat de renvoyer à l'examen de la commission de l'impôt sur le revenu les articles de la loi de finances qui ont trait à la question de l'impôt général sur le revenu, de telle façon que cette commission puisse l'étudier en même temps qu'elle entendrait M. le ministre des finances. (*Mouvements divers.*) La commission des finances resterait naturellement saisie. (*Exclamations.*)

M. le président. Mais, monsieur le rapporteur général, la discussion sur la loi de finances n'est pas ouverte, et le Sénat ne pourra se prononcer qu'au moment où les conclusions de votre rapport seront venues en délibération. (*Assentiment.*)

M. le rapporteur général. Nous avons attendu jusqu'à aujourd'hui parce que la discussion générale du budget figure à l'ordre du jour du Sénat.

Le renvoi à la commission de l'impôt sur le revenu des textes dont je viens de parler permettrait à M. le président de cette commission d'entrer en communication avec le ministre des finances pour le saisir de propositions. (*Protestations sur divers bancs.*)

M. Ribot. Il faut attendre la présence des ministres. (*Très bien!*)

M. Perchot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perchot.

M. Perchot. Ce renvoi des articles relatifs à l'impôt général sur le revenu est une question très importante, que le Sénat ne peut trancher en quelques instants et surtout en l'absence du Gouvernement, qu'elle intéresse au premier chef.

M. le président. La commission des finances insiste-t-elle? (*Non! non!*)

7. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Dans ces conditions, je pense que le Sénat voudra s'ajourner à demain deux heures, pour entendre une communication du Gouvernement. (*Adhésion.*)

La commission des finances demande-t-elle que la discussion des conclusions de son rapport soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de demain?

M. Aimond, rapporteur de la commission des finances. La commission attendra la présence de M. le ministre des finances pour demander la fixation de la discussion du budget. (*Approbation.*)

M. le président. Voici donc, messieurs, quel serait notre ordre du jour :

A deux heures, séance publique :

Communication du Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition?

L'ordre du jour est ainsi fixé.

Personne ne demande plus la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à trois heures vingt minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
du Sénat,

ARMAND LELIOUX.

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.